

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Ludivine Mairé	Numéro de permis 2019507	Date d'inspection Le 06 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie Les Chatounets		Numéro de téléphone (506) 204-8909	
Adresse 10 Massey Avenue Moncton NB E1A 3C6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité s'est présentée sur les lieux pour une inspection de surveillance. Il n'y avait personne sur les lieux lors de la visite. La mentore en assurance de la qualité y retournera à un autre temps.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 06 mars 2023

Date

original signé par
Ludivine Mairé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 mars 2023

Date